

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

### Lutte contre les plantes exotiques envahissantes à la Baie de Beauport



Mesure des colonies de phragmites



Activité d'arrachage de la renouée du Japon

**Québec, le 25 juin 2024** – L'Association forestière des deux rives (AF2R) annonce un engagement renouvelé dans la lutte aux plantes exotiques envahissantes (PEE) à la Baie de Beauport avec le lancement de son projet, qui s'étendra jusqu'à l'automne 2028. Grâce à un financement de 21 000\$ du [Fonds d'action Saint-Laurent](#) (FASL) via son programme pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la vision maritime provinciale. Cet investissement permettra de réaliser le projet de lutte aux Plantes exotiques envahissantes à la Baie de Beauport au courant de l'année 2024. Ce projet vise à contrôler trois espèces exotiques envahissantes particulièrement préoccupantes : le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*). Cette campagne permettra de restaurer les espaces naturels de la Baie de Beauport tant en milieux ouverts que boisés afin de préserver la biodiversité du milieu.

#### Contexte et fondements scientifiques du projet

En octobre 2023, l'AF2R a émis des recommandations pour la gestion des PEE à la Baie de Beauport, tirées du « Rapport technique sur l'inventaire des plantes exotiques envahissantes de la Baie de Beauport » réalisé par le Bureau du Nionwentsio et le Conseil de la Nation huronne-wendat en septembre 2022. Ces documents de référence dictent la stratégie et les actions de notre projet, mettant en avant une approche scientifique et collaborative pour restaurer et préserver la biodiversité locale.

#### Actions prévues et mobilisation communautaire

La phase I du projet a débuté par des mesures de colonies et se poursuit par une saison d'arrachage de renouée du Japon couvrant toute la période estivale, soit du mois de juin au mois de septembre. Un appel aux bénévoles permettra également la participation de personnes volontaires en assurant une gestion durable des résidus tout en donnant

l'opportunité de mener des activités de sensibilisation et de mobilisation lors des sorties d'arrachage prévues en 2024.

Durant l'été 2024, une équipe se chargera de bâcher les deux colonies de roseau commun présentes sur le site. Ces dernières resteront couvertes jusqu'en 2028, où les équipes mobilisées sur le terrain travailleront à la végétalisation du site.

### **À propos des PEE présentes**

La renouée du Japon est une plante exotique qui a été introduite volontairement en Amérique du Nord dans les années 1900 comme plante ornementale. De nos jours, cette vivace figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Cette plante à croissance rapide atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Sa tige est robuste et creuse, c'est pour cette raison qu'elle est appelée, à tort, bambou japonais. La renouée s'implante surtout sur les berges des cours d'eau, les milieux humides, les rives du fleuve Saint-Laurent et les espaces anthropisés (fossés, canaux d'irrigation, remblais et bords de route) où les perturbations participent à leur dispersion. Ses rhizomes vigoureux étouffent la végétation native et fragilisent les berges des cours d'eau, augmentant le risque d'érosion.

La renouée du Japon a le potentiel de générer des changements à long terme sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes, les rendant ainsi moins propices à fournir les services écologiques qu'ils rendent généralement à la collectivité. Les rives semblent particulièrement affectées par la colonisation de cette espèce. La renouée du Japon peut donc être considérée comme une véritable menace pour l'écosystème du fleuve Saint-Laurent.

Le roseau commun, espèce introduite au Québec dans les années 1900, a colonisé d'abord les rives du Saint-Laurent, puis s'est dispersé à travers toute la province. Avec une croissance dense et rapide, il colonise les zones humides, réduisant la diversité d'espèces végétales et les habitats aquatiques, affectant la faune qui en dépend. Cette espèce modifie également la structure du sol et l'hydrologie du territoire qu'elle occupe.

Quant au nerprun cathartique, ses baies toxiques et sa capacité à former des buissons denses entravent la régénération de plantes indigènes dans les forêts et les écosystèmes naturels. L'individu unique présent à la Baie de Beauport présente une opportunité de traiter la problématique en amont.

Hugues Paris, Vice-président, Développement durable, Port de Québec, exprime son enthousiasme : *« La collaboration avec l'AF2R pour combattre les plantes exotiques envahissantes à la baie de Beauport illustre notre engagement envers des pratiques de développement durable. Nous sommes déterminés à restaurer et à préserver les écosystèmes vitaux qui caractérisent notre région. »*

Julie Molard, directrice générale de l'AF2R, souligne l'importance du projet : *« Ce projet n'est pas seulement une lutte contre les espèces envahissantes, c'est aussi un modèle de gestion environnementale basée sur la collaboration et le respect de la biodiversité. Les recommandations de 2023, basées sur les études approfondies de 2022, nous permettent d'adopter des stratégies ciblées pour un impact maximal. »*

Frédéric de Beaumont, Directeur général du Fonds d'action Saint-Laurent, commente sur l'importance de l'initiative : « *Le soutien du Fonds d'action Saint-Laurent à ce projet reflète notre engagement continu en faveur de la conservation des écosystèmes du Saint-Laurent. Travailler en partenariat sur des initiatives comme celle-ci est essentiel pour renforcer nos efforts collectifs de protection de la biodiversité et de lutte contre les impacts des espèces envahissantes.* »

Frédérique Fortin, Chargée de projets en milieux naturels et aménagés à l'AF2R, partage son point de vue sur le terrain : « *Notre travail sur le terrain nous donne une perspective unique sur les défis posés par les espèces envahissantes. Ce projet à la baie de Beauport est une opportunité cruciale pour appliquer nos connaissances en pratique et voir un impact tangible sur la restauration de ces écosystèmes vitaux.* »

### **Un projet mobilisateur et collectif**

Ce projet est un effort collectif et engageant. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les partenaires et collaborateurs qui rendent cette initiative possible. En plus des bénévoles de la communauté, qui seront appelés à participer activement au projet, il bénéficie également du soutien et de l'expertise de plusieurs acteurs régionaux ainsi que d'un soutien sur le terrain. Nous exprimons notre gratitude particulière au Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Capitale-Nationale et à l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale), dont l'engagement est essentiel à la réussite de nos efforts.

Ce projet est rendu possible grâce à la contribution du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB), en collaboration avec Avantage Saint-Laurent, la vision maritime du gouvernement du Québec, ainsi qu'à une contribution équivalente de l'Administration portuaire de Québec. Nous sommes profondément reconnaissants pour leur support continu et leur engagement à protéger notre environnement.

### **À propos de l'Association forestière des deux rives (AF2R)**

L'[AF2R](#) contribue par ses actions en éducation, conservation et verdissement à la gestion durable des arbres et des forêts pour le maintien de la biodiversité et le bien-être de nos collectivités. Elle organise et valorise notamment des activités d'éducation et de sensibilisation à l'arbre et à la forêt, favorise la mise en valeur et la conservation des forêts et des boisés en partenariat avec différents acteurs publics et privés et, enfin, encourage les initiatives et réalise des plantations d'arbres avec les collectivités.

### **À propos du Port de Québec**

La mission du [Port de Québec](#) consiste à favoriser et à développer le commerce maritime, à servir les intérêts économiques de la région de Québec et du Canada et à assurer sa rentabilité dans le respect de la communauté et de l'environnement. Il est important de noter que la Baie de Beauport appartient au Port de Québec.

## À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

## À propos d'Avantage Saint-Laurent

Lancée en 2021, [Avantage Saint-Laurent](#) est la vision maritime du gouvernement du Québec. Elle s'articule autour de trois orientations soit celle de doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives, d'assurer sur le fleuve, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes et d'offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

## Partenaires :



## En collaboration avec :



## Source et information :

Frédérique Fortin  
Chargée de projets en milieux naturels et aménagés  
Association forestière des deux rives (AF2R)  
418-741-2683  
[conservation@af2r.org](mailto:conservation@af2r.org)